



Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs

« **Projet pédagogique** »
ALSH 3-6 ans
Jean Carrière



14 rue Maurice Fayet 30000 Nîmes
Tel fixe : 04 30 06 78 56
Tel port : 06 99 38 72 65
Mail : contact.carriere@utso.ifac.asso.fr

JUILLET 2024

**DIRECTRICE NAJIMA ABDELLAOUI
ET**

Août 2024

DIRECTRICE HASNA OURCHID

IFAC
58 rue Vincent Faïta
30900 Nîmes

Ville de NÎMES
<http://www.animationnimes.ifac.asso.fr/>

Cliquez ici pour entrer du texte.

Cliquez ici pour entrer du texte.

1. Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité
 - a. Projet éducatif de l'organisateur
 - b. Organigramme de la structure organisatrice
 - c. Projet éducatif de territoire

2. Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs
 - a. Le public
 - b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
 - c. Les protocoles d'accord individualisés (PAI)
 - d. Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espace)
 - e. La composition de l'équipe d'animation
 - f. Les partenaires identifiés sur le territoire
 - g. Les moyens financiers mis à disposition
 - h. Bilan de l'année précédente

3. Projection des objectifs
 - a. Les intentions éducatives
 - b. Les objectifs généraux
 - c. Les objectifs opérationnel
 - d. Les critères d'évaluation

4. Les relations
 - a. Les relations enfant/enfant ; (dont les *règles*)
 - b. Les relations adultes/enfants ; (dont les *sanctions*)
 - c. Les relations adultes/adultes
 - d. Les relations aux familles
 - e. Les relations aux partenaires (Ville, Coll. 30 ...)
5. Le fonctionnement de la vie quotidienne (et les conditions de sécurité)
 - a. Journée type
 - b. Les temps d'accueils du matin et du soir
 - c. Les points de raccompagnement
 - d. L'utilisation des sanitaires
 - e. Les transports
 - f. Les temps de repos
 - g. Les temps de repas/goûters
 - h. Les temps libres/informels

6. La nature des activités proposées (et les conditions de sécurité)
 - a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques
 - b. La programmation des activités
 - c. Les sorties, les baignades
 - d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives
 - e. Les évènements

- f. Les ateliers ressource
 - g. Les modalités de participation des mineurs
7. Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- a. Recrutement
 - b. Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de Décisions collectives)
 - c. Fiche de Poste animateur
 - d. Fiche de poste directeur (dont les rôles manager, formateur)
 - e. Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)
 - f. Evaluations des animateurs et du directeur
 - g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA
8. Les conditions de sécurité
- a. Réglementation
 - b. Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)
 - c. PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité)
 - d. Exercice incendie

1. A) Présentation de l'organisateur et du PEDT de la collectivité.

La ville de Nîmes a externalisé son service " accueils de loisirs" en 2003 en donnant la gestion à l'association ifac.

I / Présentation de l'organisme.

L'institution de formation, d'animation et de conseil (IFAC) est une association à « but non lucratif de la loi 1901 » à vocation éducative, sociale et territoriale.

L'ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans

La réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Elle est un carrefour d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animations et d'actions territoriales à destination des populations.

La première association « IFAC 92 » est créée en 1975 dans le département des Hauts de Seine (92).

Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.

L'IFAC prestataire de la ville de Nîmes depuis 2003, la ville de Nîmes a confié (dans le cadre d'un marché public) à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) la gestion de ses 12 ALSH.

Depuis la rentrée 2021, la ville de Nîmes a procédé à un renouvellement du marché pour 4 ans.

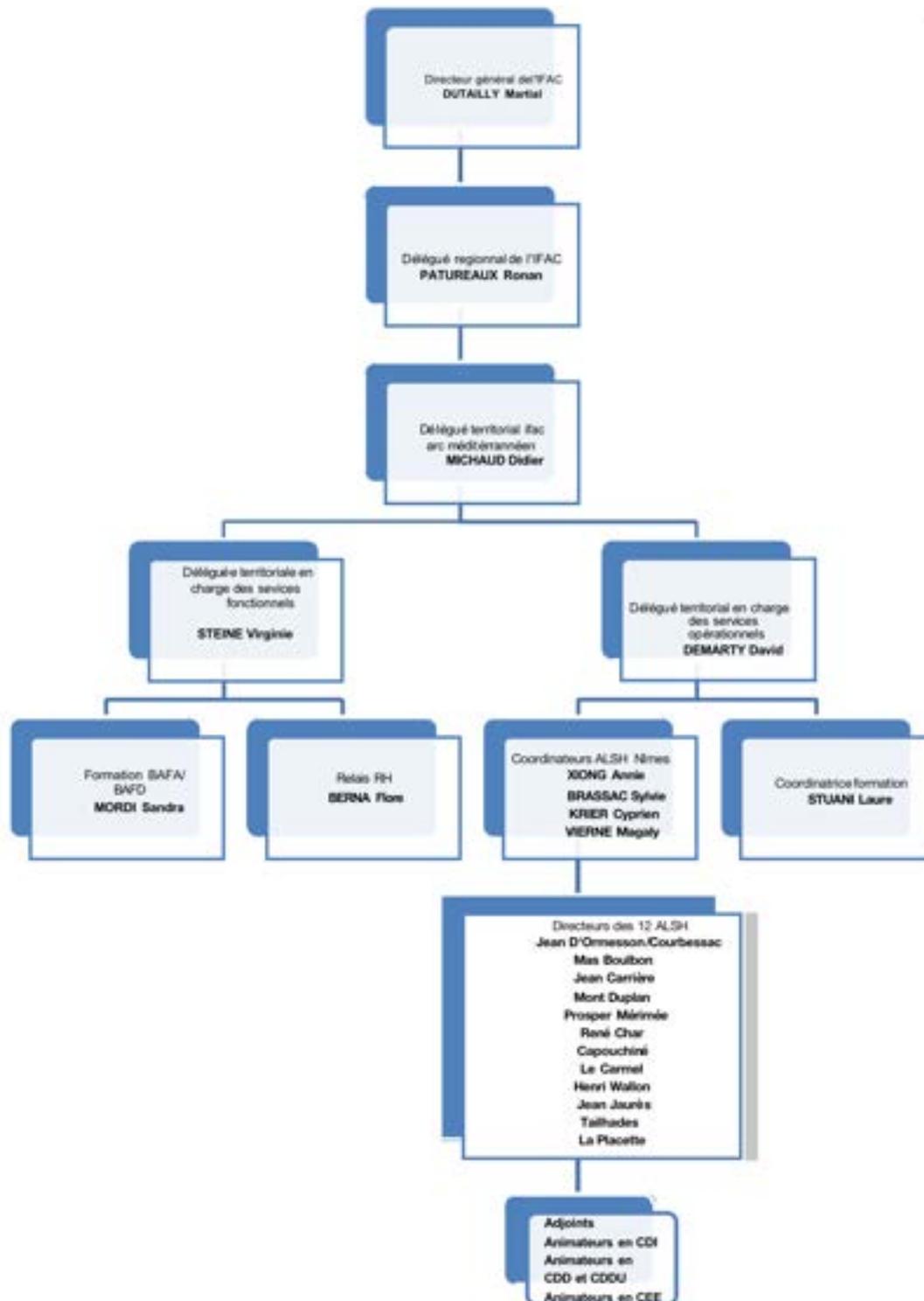
Dans le cadre de celui-ci la ville a décidé de sectoriser la ville en 3 lots :

Est : composé des ACM Mas Boulbon, Jean Carrière et Jean D'Ormesson/Courbessac,

Ouest : composé des ACM Tailhade, Henri Wallon et Le Carmel

Centre : composé des ACM Jean Jaurès, la Placette, Capouchiné, René Char, Mont Duplan et Prosper Mérimée.

B) L'organigramme de l'IFAC



C)Le Projet Educatif De Territoire

LE CADRE GÉNÉRAL

Le Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T - nouveau nom du Projet Éducatif Local défini antérieurement) est l'expression écrite de la politique éducative partagée conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs. Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement, pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Il vise trois objectifs complémentaires :

- Répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire ;
- Réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés ;
- Résoudre les difficultés éducatives.

Le P.E.D.T se fonde sur 4 principes majeurs :

- Territorialité :

Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes

- Convergence :

Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.

- Globalité :

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc, une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.

- Équité :

S'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

Les objectifs du P.E.D.T :

I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune par la mise en œuvre d'un programme d'actions éducatives multiformes, et cela du temps de la petite enfance au temps libre.

- Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, dans tous les espaces éducatifs, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux
- S'adapter à chaque enfant et adolescent
 - Favoriser une ouverture sur le monde
 - Viser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant

II. Favoriser une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.

- Favoriser la rencontre entre les acteurs, croiser les métiers ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif, préparer les enfants et les parents à l'entrée en maternelle.

- Mettre en place des actions qui permettent de gérer les passages d'un cycle scolaire à un autre

- Organiser des activités éducatives en lien avec le socle S4C, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques ; informer, accompagner et soutenir les familles.

- Articuler projet d'école et projet du temps périscolaire ; articuler projet du temps périscolaire et dynamique d'un projet d'accueil de loisirs

- Extension du dispositif ALAE sur toutes les écoles.

III. Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.

- Enfants fragilisés par leur situation personnelle (enfants malades, enfants handicapés - Enfants fragilisés par leur environnement

- Prioriser les publics résidant en quartiers prioritaires « politique de la ville » dans l'appel à projet associatif en partenariat avec les institutions (État, CAF, CG, etc.)

IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.

- Accompagner les familles dans leur rôle de soutien et les personnels des espaces éducatifs dans leur compréhension des familles.

- Informer les familles sur tout ce qui se développe dans le champ éducatif du territoire (commune/quartier) pour l'enfant et le jeune.

- Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison - Associer les familles dans les prises de décision, à l'école comme dans tous les espaces éducatifs

- Rétablir pour les enfants et les jeunes l'image parentale dans son statut de référent et de repérage social

- Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales qui peuvent être pratiquées de façon commune par les parents et leurs enfants, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux.

- Trouver les outils d'information qui permettent aux familles, même celles qui sont apparemment les plus éloignées, d'être rattachées au projet éducatif de leur(s) enfant(s), de se l'approprier.

V. Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en leur permettant la meilleure intégration dans la cité suppose de :

- Permettre au jeune, dès le plus jeune âge, de se déplacer dans la ville, de s'investir en toute sécurité dans des activités qui lui permettent de construire ses apprentissages et son parcours personnel. Il en résulte la nécessité de favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs pour les enfants et les jeunes handicapés.

- Soutenir les organismes qui œuvrent durant le temps libre et qui contribuent par les actions qu'elles mettent en place à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

Contexte :

- **Le lot EST :**

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Est a été mené en impliquant les directrices des trois ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les trois projets pédagogiques des ACM.

Les trois sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés

Les trois sites disposent de locaux, ressources et infrastructures attractives

L'un des sites est d'ores et déjà engagé dans une dynamique de labellisation en lien au développement durable (Mas Boulbon) et l'un des sites (Jean Carrière) est engagé dans un partenariat avec l'association « Coté Jardins Solidaires »

L'un des sites (Courbessac) anime un « jardin partagé » avec l'ALAE implanté dans l'école.

Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) bénéficient d'un environnement naturel valorisable à proximité immédiate.

Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) disposent de ressources et de compétences en matière de TICE et de culture scientifique.

Seul l'un des ACM accueille conjointement des publics maternels et élémentaires (Jean d'Ormesson Courbessac)

- Nature et développement durable :

Nous souhaitons, en appui sur l'environnement immédiat des sites du Mas Boulbon et Jean d'Ormesson/Courbessac, emmener les enfants du secteur Est de la Ville à la rencontre du patrimoine naturel de leur territoire. Les échanges entre les structures et les rencontres entre les publics permettront à tous les enfants du secteur d'accéder régulièrement à des espaces naturels et de bénéficier d'une programmation d'activités « nature », par la mise en œuvre de projets d'animation communs, en appui notamment sur les partenariats de proximité et le service environnement de la Ville. Cette thématique sera aussi le support d'événements qui impliqueront les enfants et les familles à l'échelle du secteur, et orienteront l'organisation des séjours accessoires estivaux. Enfin, la formation des équipes intégrant cet axe spécifique, nous développerons les ressources et compétences des équipes en lien aux enjeux environnementaux et de développement durable.

- **Nouvelles technologies et image :**

Conscients des évolutions de la société et des enjeux qui accompagnent ces évolutions, nous souhaitons développer la culture scientifique des enfants, en lien notamment aux Technologies de l'Information et de la Communication. L'espace multimédia du site de Jean d'Ormesson et les TBI qui équipent les salles de classe seront des ressources qui nous permettront d'orienter plus spécifiquement ce travail sur le rapport à l'image, mode de communication privilégié par ces nouvelles technologies. La sensibilisation, l'expérimentation et la mise en vie d'activités et de projets communs seront

nos leviers pour accompagner les enfants, mais aussi leurs familles dans une appropriation sereine et éclairée de ces technologies. La formation des équipes permettra de soutenir cette orientation spécifique, tout comme les liens qui pourront être établis avec les projets d'écoles et des accueils de loisirs qui leurs sont associés.

- **Logique de passerelle :**

Les publics accueillis à l'échelle de ce secteur Est de la Ville et la répartition des tranches d'âges sur les trois accueils nous a conduit à engager une réflexion autour des enjeux de continuité éducative en projetant le développement d'une logique de passerelle inter-accueils et en renforçant les liens avec les différents acteurs de la coéducation sur ce territoire. Nous souhaitons ainsi que des rencontres et des échanges réguliers permettent aux enfants d'âge maternel accueillis sur Courbessac et Jean Carrière de découvrir sereinement, à partir de 5 ans, les sites, les fonctionnements et les publics respectifs de Jean d'Ormesson et du Mas Boulbon qui les accueilleront dans un futur proche.

L'implication des familles dans cette démarche sera mobilisée, de même que les relations partenariales avec les crèches et les espaces sociaux qui accueillent nos publics avant trois ans et après 13 ans.

2. Présentation du contexte de l'accueil de loisirs

a. Le public

Pendant la période estivale l'accueil de loisirs est composé d'une cinquantaine d'enfants pour les raisons suivantes :

- Accueil de loisirs de proximité : Une grande partie des enfants accueillis provient des quartiers environnants tels que la Route d'Arles, Les Jonquilles, Beau Soleil, Les Oliviers et le Mas de Villes, dont la plupart fréquentent l'école maternelle Jean Carrière.

Notre ACM sert également de point de raccompagnement pour les enfants inscrits à l'ACM du Mas Boulbon tout au long de l'année, ce qui permet d'avoir des fratries inscrites et réparties sur les deux structures correspondant aux deux tranches d'âges.

- Secteurs éloignés de Jean Carrière : À la suite d'un récent sondage mené auprès des parents pendant les dernières vacances, il est apparu que leurs choix se sont principalement portés sur l'infrastructure et l'équipe pédagogique en premier lieu, suivis de la proximité du lieu de travail des parents et son accessibilité par rapport aux autres ACM.

b. Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les enfants avec un dispositif PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

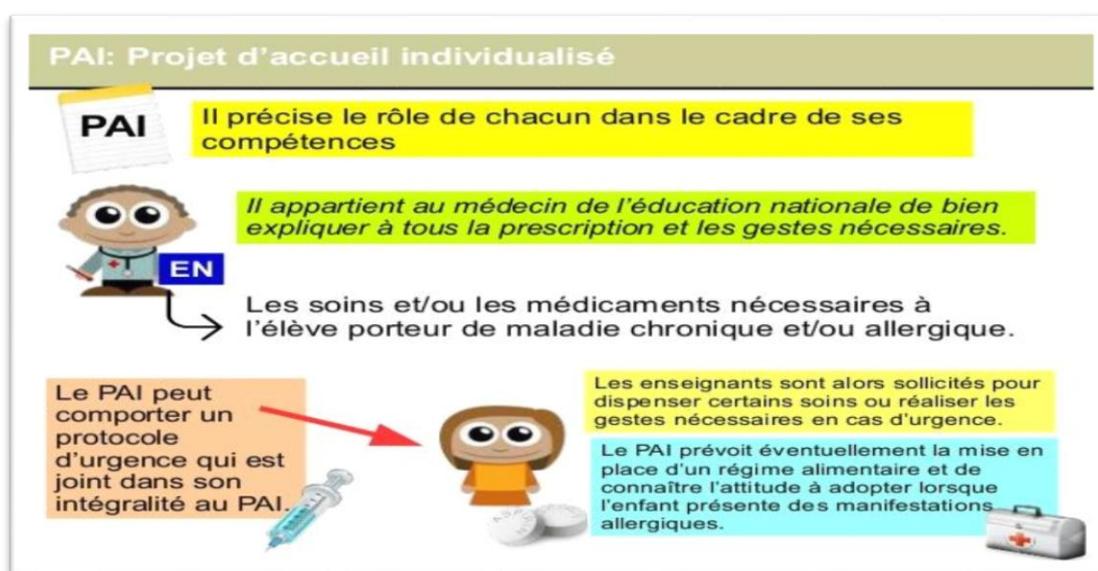
Nous accordons une attention particulière à chaque enfant en offrant un accueil personnalisé autant que possible. Nous considérons chaque enfant dans sa globalité et ajustons notre approche en fonction de ses capacités, de ses besoins et de ses envies. En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, notre équipe pédagogique et nos différents partenaires travaillent ensemble pour établir un protocole d'accueil adapté à chacun.

Nous avons décidé d'inclure ces enfants dans un cadre ordinaire, en ajustant généralement les horaires d'accueil. Cela signifie qu'il n'y a pas d'installation spécifique.

Pour assurer un suivi de l'accueil de l'enfant, nous avons mis en place un cahier de liaison géré par l'équipe pédagogique. Cet outil facilite le suivi entre chaque période de mercredis et chaque session de vacances. L'objectif de ce bilan est d'adapter ou de réajuster l'accueil de l'enfant si nécessaire.

c. Les protocoles d'accueil individualisés

De plus en plus nous nous trouvons confronté à des enfants qui ont des soucis de santé chroniques (asthme, diabète, allergie alimentaire) qui nécessitent des soins d'urgence en cas de crise. Afin de pouvoir les accueillir en toute sérénité nous mettons en place un protocole d'accueil individualisé. Ce PAI est un document qui donne le protocole d'urgence à tenir, il explique étape par étape les gestes d'urgence à faire (prise de médicament, numéro d'appel etc....). Ce protocole est accompagné d'une trousse d'urgence nominative avec tous les médicaments nécessaires. Dans le cas d'une allergie alimentaire, l'enfant viendra tous les jours avec son panier-repas et goûter. Les PAI sont mis en place par un médecin en partenariat avec les familles et le coordinateur Ifac. La trousse d'urgence suit l'enfant dans tous ces déplacements.



d. Les moyens matériels mis à disposition

La structure

Les locaux du centre de loisirs dont la capacité d'accueil maximum est de soixante-dix, se trouvent dans l'école maternelle de Jean Carrière.

Elle est située dans la commune de Nîmes (30000) dans le département du Gard, en région Occitanie. Nous partageons quelques locaux avec le service périscolaires ALAE de la ville de Nîmes.

C'est une école qui est implanté dans un quartier défavorisé de la ville de Nîmes qui a fait l'objet en 2011 d'un programme de démolition-reconstruction

Le site est caractérisé par son cadre paysager, les grands platanes existants forment une armature paysagère remarquable et qualifient généreusement l'ambiance nature du lieu.

Le centre de loisirs est situé à 10 minutes du centre-ville. Le centre est desservi par le bus de ville ce qui nous permet de nous déplacer sans difficulté. Sa situation géographique nous permet d'accéder sans problème aux infrastructures municipales et autre intervenant (piscine, musée, cinéma, monuments etc.

Les locaux.

Il est composé de :

À l'étage :

- **1 salle d'activité, [OBJ]**
- **1salle dortoir**
- **1 classe abécédaire**
- **1 infirmerie**
- **1 tisanière (salle animateur) +atelier culinaire peuvent être fait dans cette salle.**
- **1 bureau de la directrice**
- **Depuis mai 2024 une salle multisensorielles inspiré du concept Snoezelen**
- **Sanitaire enfant +sanitaire adulte**



On trouve également au réez de Chaussée :

- **1 salle polyvalente, espace détente et création d'imagination, motricité**
- **1 extérieur avec diffèrent espace, toboggans, cour, coin jardin pédagogique.**
- **Sanitaires extérieurs**
- **Cantine**

a. La composition de l'équipe d'animation

L'équipe est composée de 8 animateurs et une directrice

- **1 directrice diplômée permanente BPJEPS LTP**

- 1 animatrice diplômée permanente BAFA
- 1 animateur diplômé permanente BAFA
- 1 animatrice CEE diplômée CQP ANIMATEUR PERISCOLAIRE
- 2 stagiaires BAFA
- À définir...

L'équipe :

La cohérence dans les actions et le fonctionnement est primordiale, tout en tenant compte de la personnalité de chacun. Il est essentiel que chaque personne participe à faire respecter les règles de vie et établisse un rituel avec les enfants, afin d'éviter que certains se cantonnent dans un rôle prédéfini. Il est important pour les enfants de retrouver les mêmes repères, le même cadre avec chaque animateur. Cela nécessite une réflexion préalable et l'établissement de règles précises. En tant qu'équipe, il est crucial d'être en accord sur ce qui peut être négociable et ce qui ne l'est pas. Une équipe est constituée de personnes travaillant ensemble vers un même objectif. Les évaluations des animateurs seront basées sur ces critères. Elles auront lieu en fin de session, cependant, si un animateur ne répond pas aux attentes, une évaluation sera effectuée dès que nécessaire afin de pouvoir réfléchir ensemble et trouver des solutions.

Le taux d'encadrement :

Pour les vacances, nous appliquons le taux d'encadrement de 1 animateurs pour 8 enfants pour les - de 6ans.

Les réunions d'animation :

Afin d'aider les animateurs dans leur travail des réunions seront proposées. Ces réunions ont pour fonction :

- D'informer, de planifier
- De réguler les problématiques
- D'organiser le fonctionnement
- De débattre sur des thématiques
- De travailler sur des projets d'animations et

Modalité de prises de décision :

Il me semble important de varier les méthodes de mener de réunions afin qu'elles soient les plus participatives possible. Des réunions de travail seront proposées, les animateurs seront partis prenants dans les décisions prises, chaque membre de l'équipe ayant une voix. Le seul veto possible serait que les propositions ne répondent pas aux objectifs pédagogiques et au cadre réglementaire. Des réunions de travail du projet pédagogique seront mis en place, ensemble nous affineront les objectifs et nous travaillerons sur le projet de fonctionnement.

Dans un souci de formation, je souhaite proposer des menées de réunion et des modalités de prises de décision qui puissent être transposées avec les enfants sur les temps de bilan, régulation, etc.

b. Les partenaires identifiés sur le territoire

Les partenaires institutionnels

Nous travaillons aussi avec les infirmières de la ville de Nîmes. En début et pendant l'année, elles font le tour de chaque ACM afin de faire un point concernant l'accueil des enfants en PAI (protocoles, traitements, ordonnances...).

Au quotidien, notre structure d'accueil travaille en collaboration avec le pôle de la direction de l'éducation de la ville de Nîmes avec un lien direct avec le service de l'action éducative de la ville de Nîmes.

La restauration est assurée, quant à elle, par le prestataire DUPONT, spécialisée en restauration scolaire, d'entreprise, santé, petite enfance. Celle-ci nous fournis le repas, le goûter et les pique-niques.

L'entretien et l'hygiène sont assurés par un prestataire de la société ECS de la ville de Nîmes.

Les transports Keolis lors de nos déplacements intra-muros et extra-muros. Nous avons également les ACM qui nous accueillent dans la cadre des ateliers ressources.

c. Les moyens financiers mis à disposition

Nous avons un budget pédagogique qui est attribué pour le centre, il est calculé sur l'effectif des enfants. Pendant les mercredis et les vacances il est de 2.80 euros par enfant et par jour et de 2 euros pour les enfants accueillis à la demi-

journée. Le budget prévisionnel est calculé sur la base du budget de l'année dernière et sera réajusté en durant la période au prorata des effectifs présents. Il se décline sur plusieurs pôles d'activités :

- **Transport**

Les bus de ville et les cars

Pour les sorties nous allons privilégier les bus de ville pour nos déplacements car moins couteux que les cars.

- **Alimentaire**

Nous ferons des achats alimentaires à titre exceptionnelle afin de proposer des gouters améliorés lors des temps événement (grands jeux, ateliers culinaires à thème etc.)

- **Pédagogique**

On trouve dans le pédagogique tout le matériel pour faire les activités, mais aussi les jeux et jouets, et les **sorties**.

- **Sanitaire et hygiène**

On comprend dans le pôle sanitaire et hygiène toute la pharmacie, mais également les mouchoirs, lingettes et produit ménager, les vêtements de rechange (culotte, slip, chaussette, pantalon.), gel douche préconiser pour procéder à une douche de l'enfant ayant eu un accident (Urine et selle).

d. Le bilan de l'année précédente

3. Projection des objectifs

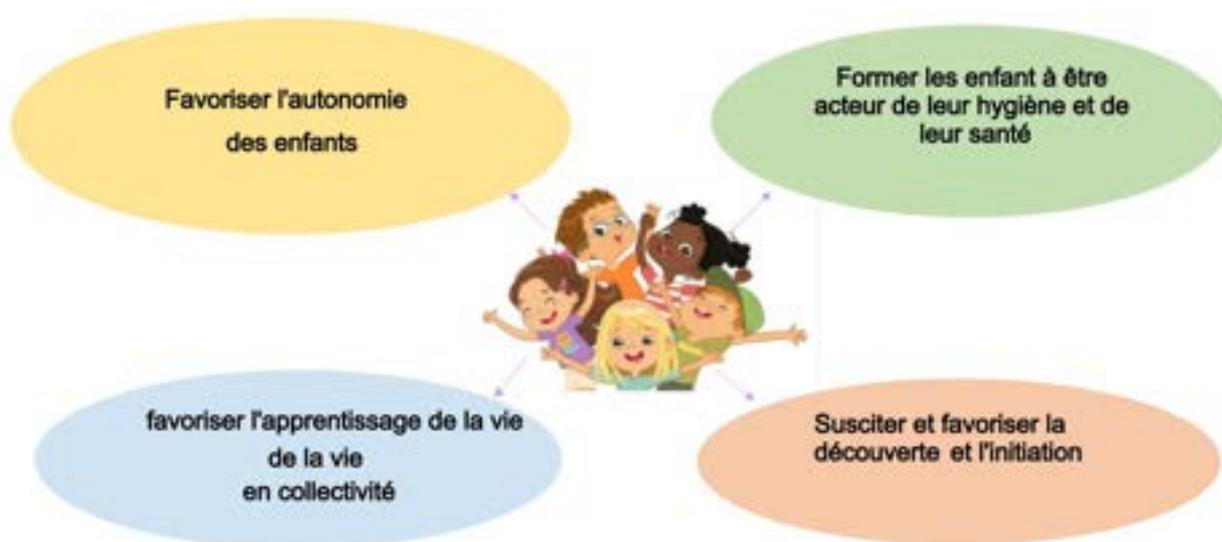
a. Les intentions éducatives de l'IFAC

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- L'apprentissage à l'autonomie,
- La responsabilisation,
- La socialisation,
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche du milieu sportif et culturel,
- L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers (âge et comportements physiques, affectifs et relationnels).

Cliquez ici pour entrer du texte.

Nos intentions éducatives



b. Les objectifs généraux

- ✓ Favoriser l'autonomie des enfants
- ✓ Former les enfants à être acteur de leur hygiène et de leur santé
- ✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- ✓ Susciter et favoriser la découverte et l'initiation

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
	Accompagner l'enfant à faire seul	<ul style="list-style-type: none"> • S'habiller ou se dévêtir seul • Arriver à mettre ses chaussures tout seul
	Accompagner l'enfant à être autonome à la cantine	<ul style="list-style-type: none"> • Amener l'enfant à bien utiliser ses couverts • Amener l'enfant à couper ses aliments tout seul • Amener l'enfant à jeter ses déchets et

<p>Favoriser l'autonomie des enfants</p>	<p>Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs</p>	<p>débarrasser son assiette tout seul</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener l'enfant à lire un livre seul • Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans aide • Amener l'enfant à dessiner seul en utilisant son imaginaire
<p>Former les enfants à être acteur de leur hygiène et de leur santé</p>	<p>Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporel et de sa santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amener l'enfant à se laver les mains correctement sans aide (lever les manches, prendre du savon, frotter, se rincer, se sécher)
	<p>Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...)
	<p>Favoriser l'écoute et le respect d'autrui</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de règles de vies • Mises en place de forum de discussion

<p>Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité</p>		
	<p>Favoriser la coopération entre les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de jeux de coopération • Amener les enfants à s'entraider entre eux
	<p>Favoriser l'accueil des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un espace convivial et adapté aux enfants • Mise en place de petits rituels (météo, train de la semaine, horloge de la journée...)
<p>Susciter et favoriser l'initiation et la découverte</p>	<p>Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant à t-il participer aux activités manuelles et physique ? • L'enfant à t-il participer à un grand jeu ? • L'enfant à t-il participer à différentes sorties ?

Stage d'aisance aquatique pour les 4-5 ans : Appréhender le milieu aquatique



Le Club Subaquatique des Pompiers du Gard présente le projet "Aisance Aquatique", une initiative dédiée à la prévention des noyades chez les enfants âgés de 4 à 6 ans. En partenariat avec la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), la ville de Nîmes et l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), le club propose des stages éducatifs et sportifs avec une approche ludique visant à enseigner aux jeunes enfants des compétences

aquatiques essentielles. Ce projet est mutualisé avec les ACM maternelles du Mont Duplan, Courbessac et La Placette. Il y aura 10 places pour chaque centre.

L'objectif n'est pas d'apprendre à nager mais de permettre à l'enfant la maîtrise des fondamentaux nécessaires à sa propre sécurité. De plus nous souhaitons par le biais de ce stage rassurer les parents réfractaires aux sorties baignade organisée par notre accueil de loisirs notamment pour les enfants porteurs de handicap ou les enfants qui n'ont pas l'habitude de fréquenter le milieu aquatique.



Modalités organisationnelles du stage :

- Lieu et Installation :

Les enfants seront transportés en minibus jusqu'à l'École Nationale de Police de Nîmes, où un bassin de dimensions 10m x 15m et d'une profondeur de 1,2m leur sera mis à disposition. Pour garantir leur confort et leur sécurité, des tentes seront installées pour assurer une mise à l'ombre pendant les périodes de repos.

- **Dates et Horaires :**

Le stage se déroulera soit la semaine du 22 au 25 juillet, soit la semaine du 29 juillet au 2 août, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque jour comprendra deux sessions de 35 à 40 minutes chacune : une le matin et une l'après-midi. Voici les horaires dans le bassin :

Matin : 9h50-10h40 ou 10h50-11h35

Après-midi : 13h30-14h15 ou 14h25-15h10

- **Repas et équipement :**

Les enfants mangeront sur l'accueil de loisirs de Courbessac. Chaque participant devra apporter dans son sac : un maillot de bain, une casquette, des lunettes de soleil, une serviette de bain et de la crème solaire. Nous recommandons également lui apporter sa propre bouteille d'eau.

- **Engagement et Récompenses :**

Les participants sont tenus d'assister à chaque session du stage pour en tirer le meilleur bénéfice. À la fin de la deuxième semaine, un diplôme sera remis à chaque enfant pour marquer leur accomplissement et leur progression.

L'évaluation des objectifs

L'évaluation permet de mesurer l'impact de l'action, son efficacité, la manière dont elle a été conduite afin d'en assurer le suivi ou de la réajuster.

Afin de pouvoir suivre l'évolution du projet tout au long de l'année, l'équipe pédagogique aura un outil d'évaluation recensant les différents items du projet ainsi que les objectifs.

Nous ferons une évaluation entre chaque session de vacances qui inclura la période des mercredis d'avant et les vacances.

Ce document nous permettra de remplir plus facilement les bilans de fonctionnement et pédagogique par trimestre.

Ci-dessous, voici le tableau d'évaluation des objectifs pédagogiques :

Pour les maternels :

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Evaluation		
		L'enfant sera capable de :			
OBJECTIF N°1			L'enfant le fait seul L'enfant le fait avec l'aide de l'adulte L'enfant ne le fait pas du tout		
			3 ans	4 ans	5 ans
Favoriser l'autonomie des enfants	Accompagner l'enfant à faire seul	S'habiller ou se dévêtir seul			
		Arriver à mettre ses chaussures tout seul			
	Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs	A ranger le matériel (jeux, crayons...) sans l'aide de l'animateur			
		Réaliser un puzzle sans aide de l'adulte			
		De dessiner seul en utilisant son imaginaire			
OBJECTIF N°2			Acquis Partiellement acquis Non acquis		
			3 ans	4 ans	5 ans
Former les enfants à être acteur de leur hygiène et de leur santé	Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporel et de sa santé	Se laver les mains correctement sans aide (lever les manches, prendre du savon, frotter, se rincer, se sécher)			
	Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires	Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...)			
OBJECTIF N°3			Acquis Partiellement acquis		

			Non acquis		
			3 ans	4 ans	5 ans
Favoriser et l'apprentissage de la vie en collectivité	Favoriser l'écoute et le respect d'autrui	L'enfant a compris et respecte les règles de vies			
		L'enfant s'exprime et respecte l'expression du groupe lors de la mise en place de forum de discussion			
	Favoriser la coopération entre les enfants	L'enfant est capable de participer à des jeux collectifs et de coopérations			
		Les enfants s'entraident entre eux			
OBJECTIF N°4			Acquis Partiellement acquis Non acquis		
			3 ans	4 ans	5 ans
Susciter et favoriser l'initiation et la découverte	Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques	L'enfant à t-il participer aux activités manuelles et physique ?			
		L'enfant à t-il participer à un grand jeu ?			
		L'enfant à t-il participer à différentes sorties ?			

4. Les relations

a. Les relations enfant/enfant dont les règles

Pour construire une relation de qualité basée sur le respect et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité, l'équipe d'animation devra mettre en place au début de chaque session les règles de vie qui ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Ces règles sont établies en début de session avec les enfants et sont également expliquées à chaque nouvel enfant arrivant au centre.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Les règles de vie : On peut différencier les règles de vie en deux catégories : il y a les règles de vie non négociable, qui seront communes à tous les utilisateurs et qui ne pourront être modifiées (ex : respect des autres, respect du matériel, pas d'insultes, rangement des jeux utilisés...) et les règles de vie dites négociables qui seront discutées avec le public et qui peuvent en fonction d'une activité, d'un jeu varier. Les règles de vie non négociables sont définies par l'équipe d'animation lors d'une réunion. Les règles de vie négociables sont définies en concertation avec les enfants concernant un temps donné (vacances).

Le cadre lié aux règles de vie permet à l'enfant :

D'évoluer dans une micro-société.

De trouver son autonomie.

D'acquérir des savoirs-être.

De vivre dans un cadre général sécurisant.

NB : Lorsqu'un enfant pose régulièrement des problèmes de discipline ou de comportement, le directeur de l'accueil, après réflexion et avis de l'ensemble de l'équipe, rencontre les parents afin de chercher ensemble les solutions à apporter à cette situation en veillant toujours à l'intérêt de l'enfant.

b. Les relations enfants /adultes

Le jeune enfant a besoin de cadre et de repères, cela lui permet de pouvoir se projeter en toute confiance. Ce cadre est là pour assurer la sécurité physique et affective de l'enfant mais il lui permet d'acquérir beaucoup plus d'autonomie. Le jeune enfant n'a pas complètement acquis les notions de bien et de mal. Il faut donc l'aider à s'approprier ces concepts en lui expliquant chaque fois qu'il pose un acte qui ne correspond pas aux règles de vie du centre. Les règles et les consignes lui seront rappelées très souvent pour qu'il puisse les assimiler.

Les sanctions

La sanction éducative :

Le principe :

On sanctionne un acte, un comportement qui n'est pas en accord avec le « mieux vivre ensemble », tel qu'il est défini à travers le règlement.

Je fais preuve autant que possible de bienveillance, de fermeté, de justesse et d'équité sans chercher à humilier, à violenter l'enfant sans esprit de vengeance et sans rancœur dans le respect des droits de l'enfant et dictés par les textes en vigueur (Chartes, règlement convention des droits de l'enfant ...)

Si l'on retient de ce principe appeler sanction la réaction de l'adulte peut être bénéfique pour l'enfant et pour la collectivité.

Une sanction qui se veut éducative doit remplir ses 6 conditions :

Elle est établie et connue de l'enfant avant toute transgression.

Elle implique la réparation de l'enfant :

En cas de geste violent à l'intention de l'enfant blessé. Ce qu'il est de coutume d'appeler la réparation, permet non seulement de compenser le tort commis mais aussi, par un acte positif, de réintégrer le lien social.

Elle souligne une transgression effective de l'enfant

Elle responsabilise l'enfant.

Elle n'est jamais collective.

Elle est proportionnelle à la faute.

c. Les relations adultes /adultes

Les adultes doivent être bienveillants, ils doivent communiquer, passer des relais, se soutenir pour avoir une attitude partagée et cohérente entre eux afin de travailler efficacement en équipe. Ils doivent toujours être dans une démarche d'aide les uns envers les autres pour se former dans des domaines qu'ils maîtrisent moins que d'autres.

Les relations avec le personnel extérieur :

La directrice doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique ou les professionnels travaillant sur la même structure et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun. Cette entente permet d'assurer un travail efficace.

d. Les relations familles

Tout d'abord, l'équipe pédagogique doit être active, dynamique et souriante (surtout sur les temps d'accueils). Il est important d'aller au-devant des parents pour les informer du déroulement de la journée, de faire la transmission des informations, de les rassurer sur l'encadrement de leur enfant et surtout de communiquer avec eux. Il est nécessaire d'établir une relation de confiance avec les parents.

e. Les relations aux partenaires

Les relations avec les partenaires sont deux sortes selon le partenaire et ses fonctions

Avec les partenaires Ville et IFAC se sont plutôt des relations de travail qui agissent sur l'organisation et la gestion de la structure. Il nous faut entretenir avec eux une relation qui favorise l'échange, et la résolution de problème.

Avec les partenaires Dupont service de restauration et société de Nettoyage ECS, je souhaite mettre en place des relations de travail basés sur l'entraide et implication de tous sur le projet à travers le fonctionnement. Le personnel de Dupont et de la société de Nettoyage ECS doivent être inclus dans l'équipe dans la mesure des possibilités, elles font partie du groupe d'adulte présent sur le centre et auprès des enfants. Il est donc important de travailler sur cette relation.

5. Le fonctionnement de la vie quotidienne

a. La journée type



b. Les temps d'accueil du matin et du soir

C'est un temps important car c'est seulement sur ces deux espaces que l'on voit les parents, ou l'on reçoit et l'on communique des informations importantes. C'est un temps très délicat pour les enfants (surtout pour les tout-petits) mais aussi pour les parents, c'est le moment de la séparation ou des retrouvailles. Les parents n'ont que ces deux temps pour imaginer la journée de leur enfant. Il faut créer un climat de confiance avec un accueil personnalisé et serein. C'est un moment de transition qui est important et qui peut déterminer le comportement de la journée et l'envie de revenir. L'enfant doit se sentir accueilli, il faut qu'il sente qu'il a sa place dans le groupe. Cela passe par un accueil individualisé, mais aussi par des outils de ritualisation personnalisés (boîtes à doudou, porte-manteaux, dessin de séparation etc.). Il en est de même pour le départ du soir. Le soir il faut faire les transmissions de la journée de l'enfant à chaque parent, et donner les informations pour la journée de demain.

AUCUNE PERSONNE NE FAISANT PAS PARTIE DU PERSONNEL (EQUIPE PEDAGOGIQUE, ENSEIGNANT, DIRECTRICE D'ECOLE, PERSONNEL DE SHCB, PERSONNEL D'ENTRETIEN, CONCIERGE, AGENT DE LA VILLE DE NIMES ET IFAC ...) ENTRERONT DANS L'ENCEINTE DU CENTRE DE LOISIRS.

BIEN EVIDEMMENT SANS LA PRESENCE D'UN BADGE S'ILS RESTENT INCONNU DE L'EQUIPE

c. L'utilisation des sanitaires

Nous sommes dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie, donc les enfants pourront aller aux toilettes selon leurs besoins, avec un accompagnement de l'adulte ou pas selon leur autonomie, toutefois selon les besoins d'organisation (ex : sortie, avant le repas) nous les inciterons à aller aux toilettes, idem pour les tout-petits nous leurs proposerons régulièrement d'y aller pour éviter les petits « accidents ».

En cas de souillure, ce qui est un moment délicat pour l'enfant, nous lui proposerons une douche en préservant son intimité.

A aucun moment l'enfant devra être contraint et réprimander par l'équipe pédagogique afin de ne pas le bloquer psychologiquement.

Nous sommes dans une démarche de responsabiliser l'enfant tout en assurant sa sécurité,

Développer l'autonomie, c'est laisser l'enfant seul sans agir à sa place en l'encourageant par la parole et le geste, et c'est aussi savoir le féliciter lorsque l'enfant osera explorer, découvrir, prendre des risques, faire des tentatives avec des adultes qui l'accompagneront tout en assurant sa sécurité.

d. Les transports

Nous utiliserons les transports soit des cars, soit les bus de ville. Avant chaque sortie les enfants recevront les consignes à respecter dans la rue mais également avant de monter dans le bus ou le car. Les animateurs organiseront la sortie (préparatifs de sorties pour les enfants, passage aux toilettes, casquette etc.), un animateur sera responsable de la sortie, c'est lui qui donne les directives selon le cadre réglementaire.

e. Les temps de repos et temps calme

TEMPS DE REPOS :

Le grand principe d'un accueil de loisirs est de respecter le rythme biologique de l'enfant.

En voici quelques notions :

- « L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ».
- Les besoins sont différents selon les enfants ; chacun étant unique, nous veillerons donc à ne pas uniformiser âge et besoin.
- Certains enfants se pensant « grands » ont encore besoin de repos, c'est à nous, équipe pédagogique, d'observer les signes de fatigue de tous.

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

L'accueil dans le coin « dodo » doit donc être ritualisé pour sécuriser l'enfant au moment du coucher afin de tenir compte des différents rythmes qui lui sont imposés en dehors de la maison. Il va ainsi rapidement intégrer les nouveaux repères et contrairement à la maison où il peut se sentir exclu au moment de la sieste, dormir en collectivité lui donne une place dans le groupe.

TEMPS CALME :

Pour les plus grands, un temps calme sera organisé avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation etc.).

Pour optimiser ces temps de repos nous mettrons en place des petits groupes.

Parallèlement aux temps calmes des espaces adaptés seront proposés pour que les enfants puissent s'isoler et faire une pause quand ils le souhaitent.

Nous allons fonctionner par tranche d'âge, et par centre d'intérêt ainsi nous proposons des espaces définis :

- Dessins
- Jeux de société
- Espace lecture
- Relaxation

Chaque animateur animera son espace dit de temps calme.

Les contenus de ces temps calmes pourront être modifiés si besoin et sur proposition des enfants. Ces propositions peuvent être faites par le biais du bâton de parole ou de façon spontanée. Elles doivent juste répondre aux critères d'une activité calme, c'est-à-dire :

- Non bruyantes.
- Réalisables par l'équipe ou les enfants.
- Qui ne génèrent pas d'énerverment.

f. Les temps de repas/gouter

Le temps de repas est un temps de convivialité, nous souhaitons permettre aux enfants d'appréhender ce temps-là avec plaisir. Nous avons convenu avec l'agent de restauration que les places ne sont pas attribuées et qu'il est possible de changer de place et les animateurs aussi. Nous désignerons s'il le souhaite un chef de table qui prendra en charge le pain, l'eau et pourra se lever si besoin. Les enfants se servent seuls et mangent ce qu'ils veulent sans que l'animateur

interfère, toutefois il peut encourager les enfants à goûter sans être pressant. Les enfants doivent participer au rangement en fin de repas. Des enfants pourront rester aider l'agent de restauration à débarrasser les tables s'ils le souhaitent.

Pour les temps de goûter, nous souhaitons mettre à disposition le goûter sous forme de self afin que les enfants (5/6 ans) puissent se servir et goûter ou ils le souhaitent. Ce fonctionnement sera mis en place en dehors de la cantine, soit quand les enfants goûtent en extérieur ou dans les salles. Dans la cantine nous fonctionnerons selon les consignes de restauration.

Nous ne souhaitons pas être dépendants des horaires et adapter notre fonctionnement aux contraintes institutionnelles, c'est pour cela que nous goûterons si besoin dans la cour ou dans les salles selon la météo.

g. Les temps libres

Le temps libre est un temps très important dans la journée de l'enfant sur le centre, c'est un temps où l'enfant s'approprie les codes de société, ils apprennent à négocier, à trouver des solutions, échafauder des règles avec ses pairs. L'adulte n'intervient qu'en cas de besoin, ou sur sollicitation de l'enfant. Pendant ces temps libres, une multitude d'objets du quotidien sera mis en place afin de favoriser la créativité et développer l'imaginaire. Autour des objets l'enfant invente des histoires, détourne, réinvente, échange et communique. Il en résulte de cette expérience que les enfants sont plus à l'écoute, moins énervé, qu'ils développent des compétences relationnelles avec les autres.

6. La nature des activités proposées

a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

L'utilisation de projet d'animation et de thématiques

Nous accueillons dans notre ALSH des enfants d'un horizon social et culturel diversifié.

Durant cette période, diverses activités et grands jeux seront mis en place sur le thème de « L'ÉVEIL, DÉCOUVERTE ET INITIATION » par l'équipe d'animation. L'objectif est de permettre aux enfants de sortir de leur quotidien et de leur faire découvrir une partie de ce que le monde a à leur offrir.

Durant la période estivale, l'équipe a choisi de proposer des plannings à thèmes qui pourront être appuyés ou en lien avec des ateliers ou des sorties.

La programmation des activités

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Les animateurs useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs). Et toutes les sorties organisées sur le mois (Ex : Les musées de la ville qui proposent des activités culturelles permettant de découvrir des expositions : musée de la Romanité, musée du Vieux Nîmes...) afin d'établir un programme d'activités réfléchi et adapté à la tranche d'âge des enfants, aux locaux et au budget.

L'enfant évolue grâce au jeu. Par des activités diversifiées il acquiert son autonomie, se socialise. Elles contribuent aussi à son développement physique, intellectuel et sensoriel... Pour arriver à ce but l'équipe pédagogique mettra en place des activités manuelles, artistiques ou sportives.

Pour un enfant de moins de 6 ans les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée le programme d'activité devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles pour continuer... Il faut alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

Toutefois, il ne faut pas oublier l'individualité de l'enfant. L'accueil de loisirs est un lieu de jeux, de détente et de découverte pour lui. Il ne faut donc en aucune façon obliger un enfant à faire une activité quelle qu'elle soit ou de le contraindre à participer à une sortie s'il n'en a pas envie. L'animateur devra alors lui proposer une autre alternative (coloriage, joué seul au cube...). Il ne faut pas oublier que les enfants sont là pour s'épanouir.

Des sorties seront prévues pour faire découvrir à l'enfant de nouveaux horizons.

b. La programmation des activités.

Nous allons mettre en place un tableau d'activité où l'enfant pourra s'inscrire en plaçant son nom ou sa photo selon son choix d'activité. Les animateurs feront des propositions d'animation variées. Un animateur aura un rôle de joker, il a plusieurs fonctions :

- Il peut gérer les enfants qui ne souhaitent pas participer aux animations et qui ne veulent rien faire.
- Il peut venir aider un autre animateur si besoin.
- Il peut aider les enfants à réaliser leurs projets.

c. Les sorties, les baignades

Les piscines nous avons accès aux bassins municipaux. Toutes nos sorties baignades sont encadrées par un surveillant de baignade missionné par l'IFAC. Nous favorisons des petits groupes pour que les sorties soient le plus agréables pour tous.

Taux d'encadrement 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans.

Nous favorisons des sorties en petits effectifs sauf pour les grandes sorties à la journée où ce jour tout le centre sortira ainsi que la directrice. Sur les grands groupes la gestion de la sortie prend le pas sur la relation. Les sorties sont préparées la veille durant ces vacances, nous faisons sortir les enfants au fur et à mesure de leurs envies ; la liste des participants est réajustée le jour même.

Les pataugeoires sont un bassin destiné aux enfants dont la profondeur d'eau n'excède pas 0.40 mètre.

Un affichage obligatoire sera mis en place à l'abord des pataugeoires ; une douchette extérieure sera à la disposition des enfants pour qu'ils puissent se rincer avant et après être rentré dans l'eau (mesure d'hygiène).

Chaque jour, un animateur ou la directrice devra vider l'eau et s'assurer au bon fonctionnement des pataugeoires.

d. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont assez restreintes pour les maternelles nous travaillerons surtout sur la motricité, la latéralisation et la prise de risque afin que les enfants prennent de plus en plus d'assurance avec leur corps pour les maternelles. Ces ateliers seront encadrés et se feront avec du matériel adapté.

Cependant il y en aura suffisamment d'activités physiques et sportives pour répondre aux besoins des enfants du secteur primaire.

e. Les ateliers ressources

Il existe 3 centres de loisirs « centre ressources » sur la ville de Nîmes. Ils ont la particularité de proposer aux autres ACM de la ville de Nîmes selon un planning établi, des ateliers développant les axes du PEDT en tenant compte des ressources à proximité. Ces enfants participent à des ateliers par des intervenants, créant ainsi rencontre et mixité des publics, les encadrants ont des Brevet d'état ou diplômes autorisant la pratique de l'atelier.

f. Les modalités de participation des mineurs

La journée-type est réfléchi pour que chaque enfant puisse s'approprier l'espace pour être le plus autonome tout en s'assurant un cadre sécurisant.

Le projet pédagogique est conçu pour favoriser la participation des enfants sur tous les temps de la journée :

- Créations des règles de vie et de fonctionnement.
- Choix des activités et choix multiples
- Décloisonnement des groupes en temps libre
- Boîte à idées avec prise en compte des propositions des enfants.

7. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

a. Le recrutement

Dans le cadre des missions qui me sont confiées, j'aurai en charge le recrutement de l'équipe d'animation, mon évaluation sur les critères d'embauche sont :

- Diplômes en rapport à l'animation et à la petite enfance.
- Motivation et intérêt

- Capacité de proposer des activités en rapport aux objectifs fixés.
- La connaissance et les besoins de l'enfant selon la tranche d'âge.
- Capacité à répondre à des situations de cas susceptibles d'être confrontés sur la structure ou en dehors.

b. Participation des animateurs

L'équipe d'animation est partie prenante du projet, ensemble nous définissons les objectifs généraux et les objectifs opérationnels à mettre en œuvre. Des réunions de travail seront mises en place pour réfléchir ensemble à notre démarche pédagogique avant l'ouverture du centre. Ces réunions auront plusieurs aspects :

- Réunion de formation avec une sensibilisation à la communication non violente et à la bienveillance, connaissance de l'enfant, etc.
- Réunion de travail d'élaboration du projet de fonctionnement
- Réunion de création d'outils de ritualisation et de gestion des émotions

c. La fiche de poste

L'animateur :

- Il doit avoir une attitude rassurante pour l'enfant.
- Être à l'écoute de l'enfant, être très présent, très disponible.
- Il est aussi un partenaire de jeu.
- L'adulte est le garant de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Il doit avoir une relation privilégiée avec chaque enfant.
- Il doit connaître la réglementation et le cas échéant avoir la capacité de la trouver les informations.
- Il doit appliquer cette réglementation
- Il doit assurer la vie quotidienne de l'enfant (hygiène, repas, rangement etc.).
- Il doit planifier, organiser et mener des activités adaptées.
- Il doit s'impliquer activement dans le déroulement de la journée
- Il doit participer activement à la vie du centre.
- Il doit travailler en équipe, énoncer, concrétiser ses idées et participer au projet pédagogique et projet de fonctionnement.
- Il doit accueillir le public (parents et enfants) et communiquer avec lui.

- Il doit avoir une tenue exemplaire pour l'enfant, langage correcte et tenue vestimentaire respectable
- Porter son masque de protection lorsqu'il est en poste de travail.

L'évaluation n'est pas là pour sanctionner, elle permet de faire le point, de recentrer les objectifs, d'aider en cas de difficulté, et de réfléchir sur l'évolution du travail de chacun.

Afin de permettre à chaque animateur de répondre à mes attentes et à celles de l'ifac, une fiche comprenant les critères d'évaluations sera distribuée en début de session, et fera l'objet de discussion pour mieux appréhender son contenu et ses objectifs.

d. Fiche de poste de la directrice

Le directeur se doit de répondre aux cinq critères imposés par le ministère de la cohésion sociale qui sont :

- Situer son engagement
- Élaborer le document pédagogique avec l'équipe
- Diriger le personnel
- Assurer la gestion de l'accueil
- Développer la communication et le partenariat.

Son rôle se définit en six points :

- Responsable du bon fonctionnement du centre.
- Conception du projet pédagogique.
- Organisation et gestion de l'équipe d'animation.
- Gestion administrative.
- Formation et encadrement des animateurs et plus particulièrement des stagiaires.
- Médiateur et informateur, relais avec le service et l'ifac.

Rôle formateur de la directrice

Je prends au sérieux cette mission et c'est pour cela que je mets en place des outils de formation pour accompagner les animateurs dans leur travail.

Les outils de formation

Afin d'orienter les animateurs dans leur travail plusieurs outils leurs seront proposés

Le projet pédagogique

Il est pour nous la référence dans notre travail, il nous permet de revenir sur l'essentiel, sur les objectifs. Il sera distribué en début de session, et fera l'objet d'une discussion débat avec l'équipe pour mieux en comprendre le sens.

Le projet de fonctionnement

Il définit notre fonctionnement. Il est développé sous forme de tableau dans le chapitre "journée type". Ce projet évoluera au fur et à mesure des besoins.

Mise en place d'une bibliothèque pour les animateurs

Des documents ainsi que des livres de pédagogie et d'activités seront mis à disposition sur le centre.

Les fiches d'activités

Des fiches d'activités vierges seront disponibles, nous les remplirons ensemble si besoins. Elles permettront aux animateurs de poser par écrit leurs activités, de repositionner leurs objectifs etc...

Les projets d'animation

Des réunions de travail seront faites avant la session et permettront l'écriture du projet d'animation.

Les bureaux ifac

L'ifac est également un lieu ressource.

e. L'organisation du travail

Les temps de travail

Les mercredis et les vacances :

Le centre ouvre ses portes de 7h30 à 18h30

Les animateurs sont présents sur cette amplitude horaire, leurs arrivée et le départ se fait de façon échelonnée afin qu'ils n'effectuent pas plus de 48 heures de travail/semaine).

Les pauses

Des pauses de 45 minutes sont prévues sur la journée, les animateurs peuvent prendre leur pause plusieurs fois soit 30 minutes après le repas et 15 minutes après le goûter ou des pauses de trois fois 15 minutes dans la journée ou 45 minutes d'un coup si l'animateur en éprouve le besoin., les modalités de prises des pauses sera réfléchi en équipe, et ne doit pas gêner le fonctionnement. AUCUNE PAUSE NE SERA ACCEPTÉE PENDANT LES TEMPS D'ACTIVITES SAUF EN CAS D'URGENCE.

Les réunions

Réunions des vacances

Des réunions de préparation seront effectuées bien en amont pour assimiler les objectifs pédagogiques ils auront pour missions de proposer en cohérence des plannings d'activités, définir un cadre de vie commun à tous en plus du cadre légal. Lors des réunions de concertation l'animateur doit se positionner concernant la prise de décision en équipe sur la mise en place des règles de vies, sanctions, comment faire face à des situations inhabituelles...

f. L'évaluation des animateurs et du directeur

Nous avons à notre disposition des feuilles d'évaluation éditées par l'ifac (voir en annexes). D'autres feuilles d'évaluation personnalisées seront réalisées avec les animateurs, avec des critères plus précis pour leur permettre d'évoluer dans leur pratique et mettre en place un accompagnement.

Les projets d'animation seront finalisés par des grilles d'évaluation avec des critères précis afin que chacun puisse évaluer son travail.

g. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

Le stagiaire BAFA est inclus dans l'équipe comme un animateur à part entière, toutefois il sera en binôme avec un animateur expérimentée avec qui il pourra poursuivre la formation afin qu'il devienne autonome dans son travail. Des entretiens seront faits en début, moitié et fin de stage pour l'aider dans la progression de son stage.

8. Les conditions de sécurité

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

a. Réglementation

Une remise à jour de la réglementation sera faite lors d'une réunion de préparation, les animateurs auront la charge de chercher les informations relatives à de la réglementation sur des points précis (transport, déplacements, baignade). Ce travail se poursuivra par la réalisation d'affiche d'information qui sera accroché dans le bureau.

b. Santé

Cahier à pharmacie

Nous mettrons en place un cahier de pharmacie spécifiques, sur cahier devra apparaitre tous les soins fait par les animateurs. Comme la réglementation l'exige nous y retrouverons les éléments suivants nom de l'enfant, nom de l'animateur, date et heures, motif, soins, suivi. Sur ce cahier sera agrafé les rapports d'accidents.

Les ateliers cuisine

Les ateliers seront effectués selon les règles d'hygiène (tenus adaptées, charlotte, gants, lavage minutieux des mains et des aliments), nous garderons les emballages des produits et un échantillon témoin étiqueté sera prélevé et gardé dans le frigo pendant 7 jours. Les animateurs seront également vigilants aux allergies alimentaires.

Les dossiers médicaux des enfants

Les dossiers seront vérifiés et les problèmes de santé ou autres seront relevés et les animateurs en seront informés. Les animateurs devront se déplacer avec un double du dossier de l'enfant sur toutes les sorties pour pouvoir donner toutes les informations nécessaires en cas d'accident.

c. PPMS

Nous mettrons en place un PPMS en nous basant sur le PPMS de l'école afin que ce soit beaucoup plus cohérent pour les enfants (même point de

rassemblement etc.). Ce PPMS fera l'objet d'un temps de travail avec l'équipe explication du rôle d'un PPMS, rôles de chacun.

(En cours de réactualisation)

d. Exercice incendie /intrusion

Une simulation d'évacuation des locaux sera prévue sur la session avec les enfants selon le PPMS. (Sous réserve d'acceptation de la mairie et de l'ifac)

e. Plan canicule :

Avant l'été :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront le fonctionnement du système de rafraîchissement ou de climatisation, nous nous assureront d'un aménagement spécifique dans une pièce plus fraîche et étudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.

- S'assurer de disposer de brumisateurs
- Vérifier la possibilité de faire des courants d'air,
- Contrôler les modalités de distributions d'eau
- Sensibiliser les animateurs et les différents intervenants au contact des enfants aux risques encourus lors d'une canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Assurer l'affichage d'information dans les structures.

Pendant une vague de chaleur :

L'équipe pédagogique est moi-même vérifieront la température des installations, notamment celles exposées à la chaleur (aménagement dans la cour, salle) et prévoir une solution de repli dans un endroit frais.

En cas de vague de chaleur coexistant à une alerte à la pollution atmosphérique ; la lutte contre la chaleur reste prioritaire et par conséquent il nous conviendra de favoriser les courants d'air.

Organisation des activités :

- Aménager les horaires et adapter le programme d'activités, notamment des activités de déroulant à l'extérieur, en privilégiant le début de matinée ou la fin d'après – midi,

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

- Ne pas exposer les mineurs au soleil et éviter les sorties à l'extérieure (grand jeux, aires de jeux) durant les heures les plus chaudes soit entre 11h00 et 15h00.
- Limiter les activités physiques et sportives.
- Avoir toujours à portée de soi de quoi rafraîchir (brumisateurs, bouteille d'eau fraîche).

CONDUIRE A TENIR :

PROTEGER :

Eviter les expositions prolongées au soleil.

Limiter les dépenses physiques.

Veiller à la tenue des mineurs (casquettes/ chapeau, vêtement amples, légers, de couleurs claires).

Utiliser fréquemment de la crème solaire.

Ne pas laisser les mineurs sous tente en cas de fortes chaleurs.

RAFRAICHIR :

Emmener les enfants dans un endroit ombragés et frais.

Faire rafraichir les enfants régulièrement. (Jeux d'eau).

Utiliser fréquemment des brumisateurs.

Eviter les baignades en eau froide (risque d'hydrocution).

SIGNAUX D'ALERTE :

Si un enfant présent l'un des symptômes suivants :

Fièvre supérieure à 38° C

Respiration ou pulsation cardiaques rapides

Somnolence ou agitation inhabituelle

Soif intense

Urine moins fréquentes et plus foncées.

IL CONVIENT DE PLACER LE MINEUR DANS UNE PIECE FRAÎCHE ? DE LUI DONNER A BOIRE ET DE CONSULTER UN MEDECIN SANS TARDER !

En cas de :

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Trouble de la conscience.

Refus ou impossibilité d boire

Couleur anormale de la peau

Fièvre supérieure à 39°C

APPELER IMMEDIATEMENT LE SAMU EN COMPOSANT LE 15.